



2026\_01\_01

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations** : Néant

**Excusés** : BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°1 : Gratuité des salles communales**

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la campagne électorale qui aura lieu du 2 au 22 mars 2026, la commune met à disposition à titre gratuit les salles communales pour les candidats aux élections.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_02

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

### **Délibération n°2 : Vente de Livres**

Monsieur le maire expose que la médiathèque a l'habitude d'organiser une braderie annuelle de livres issus du désherbage de ses collections.

Sont concernés :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Ils présentent tous un état physique correct mais n'ont plus de valeur marchande car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation, etc.). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Ils seront proposés uniquement aux particuliers.

Les ouvrages relevant, par leur intérêt historique, littéraire, scientifique ou artistique, du domaine public de la collectivité sont bien entendu exclus de ce processus.

Sur avis de la commission « culture et animation », pour concilier l'esprit de cette braderie qui vise à donner une « seconde vie » aux livres, il est proposé que la tarification soit la suivante :

- 1 euro pour les beaux livres et les livres illustrés en couleur,
- 0.5 euro pour les autres documents.

**AR Prefecture**

016-200083293-20260226-DEL2026\_01\_02-DE  
Reçu le 27/02/2026



Cette vente aura lieu le 06 juin 2026.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque.

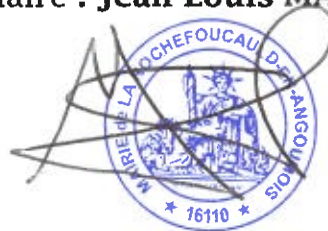
Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_03

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°3 : Admission en non-valeur sur le budget de la commune**

Monsieur le Maire expose que suite aux diverses actions menées par le Service de Gestion Comptable de Confolens, le comptable public propose l'admission en non-valeur des listes suivantes :

- Liste n°7713871131 (1 dossier de 2017 à 2018) pour 361,35€
- Liste n°7748690231 (2 dossiers de 2014 à 2023) pour 1 024,24€
- Liste n°7784710131 (2 dossiers de 2014 à 2022) pour 960,91€
- Liste n°7784720131 (1 dossier de 2014 à 2019) pour 1 528.65€

Soit un total de 3 875,45€

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

**AR Prefecture**

016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_03-DE  
Reçu le 27/02/2026



***Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025\_08\_07 portant sur le même objet.***

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_04

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°4 : Admission en non-valeur sur le budget assainissement**

Monsieur le Maire expose que suite aux diverses actions menées par le Service de Gestion Comptable de Confolens, le comptable public propose l'admission en non-valeur des listes suivantes :

- Liste n°7682250831 (3 dossiers de 2013 à 2022) pour 1 249,39€

Soit un total de 1 249,39€

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

**AR Prefecture**

016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_04-DE  
Reçu le 27/02/2026



***Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025\_08\_10 portant sur le même objet.***

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_05

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°5 : Virement de crédits au 6542 sur le budget Commune  
(DM°1)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de transférer des crédits budgétaires de l'article 6042 à l'article 6542 en section de fonctionnement du budget Commune au vu des listes transmises par le Service de Gestion Comptable de Confolens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2026 :

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Fonctionnement</b>	
65 – Autres charges de gestion courante	
6542 – Créances éteintes	2 500,00€
020 – Administration générale de la collectivité	
0201 – Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois	

**CREDITS A REDUIRE**

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
011 – Charges à caractère générale	
6042 – Achats de prestations de services	2 500,00€
281 – Hébergement et restauration scolaires	
2811 – Cantine école primaire Maurice GENEVOIX	

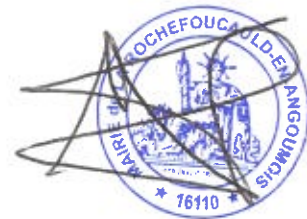
Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_06

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°6 : virement de crédits en section de fonctionnement sur le budget Assainissement (DM n°1)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de transférer des crédits budgétaires de l'article 778 à l'article 741 en section de fonctionnement du budget assainissement du fait d'une mise à jour du plan comptable intervenue courant janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2026 :

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Fonctionnement</b>	
74 – Subvention d'exploitation	200 000,00€
741 – de la collectivité de rattachement	
1 - Station	

## AR Prefecture

016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_06-DE  
Reçu le 27/02/2026



### CREDITS A REDUIRE

<u>Fonctionnement</u>	
77 – Produits exceptionnels	200 000,00€
778 – Autres produits en lien avec un évènement majeur et inhabituel	
2 - Réseaux	

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : ~~Jean Louis MARSAUD~~





2026\_01\_07

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)****Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°7 : Création de l'opération n°341 sur le budget Assainissement (DM°2)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de transférer des crédits budgétaires de l'article 21532 à l'article 21562 en section d'investissement du budget assainissement du fait de la création de l'opération n°341 - Travaux Station.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2026 :

**CREDITS A OUVRIR**

<b><u>Investissement</u></b>	
21 – Immobilisations corporelles	
21562 – Services d'assainissement	50 000,00€
341 – Travaux Station (opération)	
1 - Station	

**CREDITS A REDUIRE**

<b><u>Investissement</u></b>	
21 – Immobilisations corporelles	
21532 – Réseaux d'assainissement	50 000,00€
230 – Travaux réseaux	
2 - Réseaux	

Vote à l'unanimité

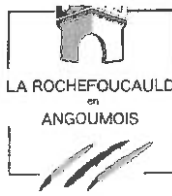
Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_08

Affiché et mis en ligne le... 27.02.2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°8 : Délibération portant détermination des taux de promotion pour les  
avancements de grade 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L522-27 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 25 février 2026,

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.



Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 <sup>nd</sup> e classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
B	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'adopter** les ratios ainsi proposés.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_09

Affiché et mis en ligne le... 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°9 : Demande de subvention auprès du département pour la course cycliste 8ème prix élite de Saint-Projet**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**M Le Maire expose :**

Cette course cycliste est née en 2017 à l'initiative de la Municipalité de Saint-Projet Saint-Constant et du club L'UA La Rochefoucauld Cyclisme.

Lors de cette première édition, l'épreuve était le championnat régional des élites 1e et 2e catégorie. Le matin avait lieu aussi le championnat régional des 3e catégories et aussi des catégories pass-cyclistes. Suite à ce succès sportif, la municipalité a décidé de continuer avec une épreuve élite. Ce fut de nouveau un succès avec plus de cent coureurs au départ. Ce prix élite de la municipalité est organisé par la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois avec le concours technique de l'UALR cyclisme (La Rochefoucauld).

Le dimanche 12 avril 2026, nous allons offrir aux charentais un spectacle sportif de haut niveau à titre gratuit. D'ores et déjà, de nombreuses équipes ont contacté l'organisation. Nous allons retrouver le meilleur du cyclisme amateur français. Cette année encore nous devrions dépasser les 100 coureurs et les 1000 spectateurs.

**AR Prefecture**

016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_09-DE  
Reçu le 27/02/2026



Il est demandé aux membres du conseil de valider ce projet et d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du département.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité,

**Autorisent** le Maire, à effectuer la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

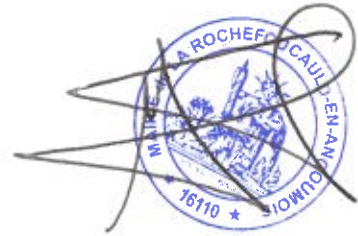
Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_10

Affiché et mis en ligne le... 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°10 : Régularisation foncière**

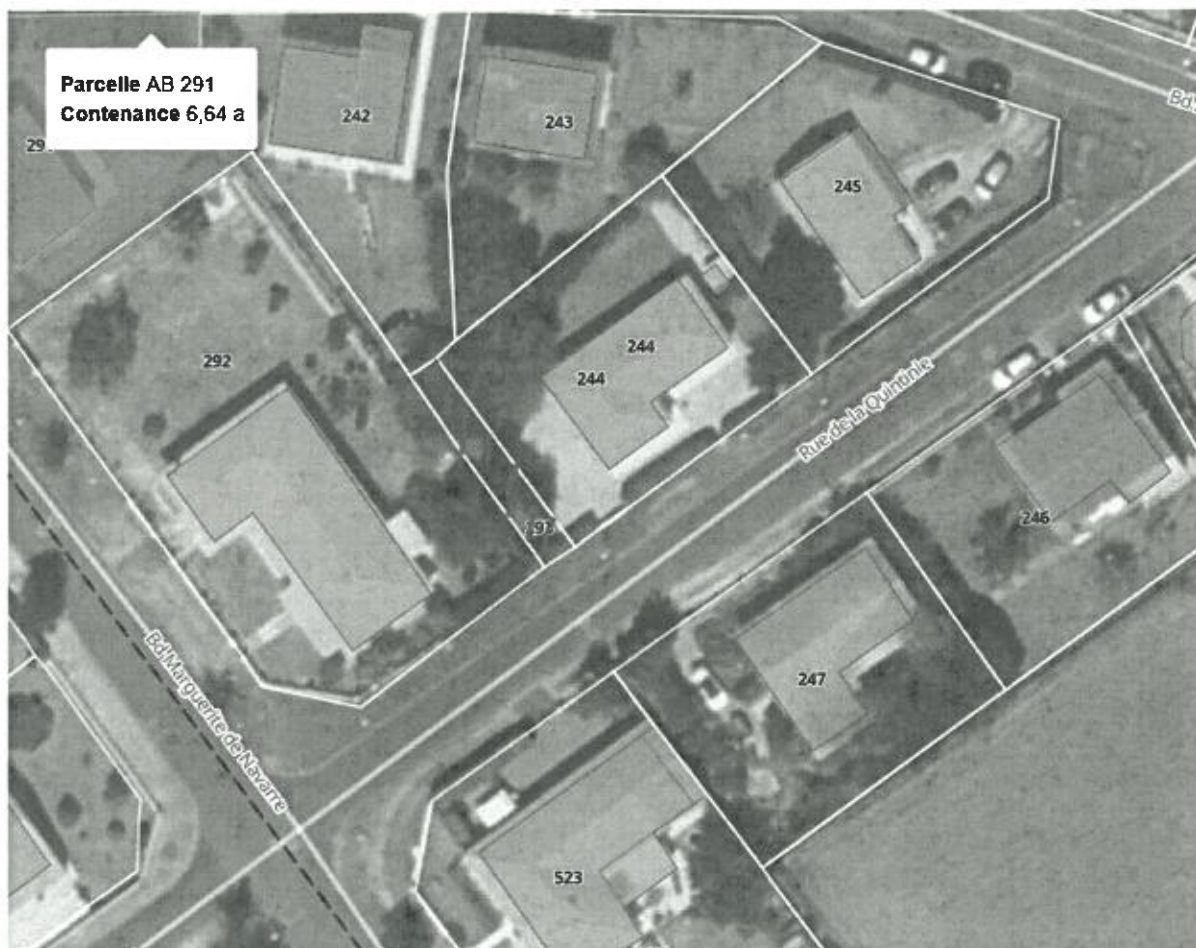
Monsieur le maire expose qu'une parcelle actuellement identifiée comme appartenant à la commune **AB n°293** semble, au regard des éléments dont nous disposons, relever de la propriété de Madame FOURGEAUD - AB n°244 (580m<sup>2</sup>) + ABn°293 (76m<sup>2</sup>) = 656m<sup>2</sup>.

Il semblerait que cette situation résulte d'une omission lors de l'établissement d'un acte notarié, la parcelle concernée n'ayant pas été mentionnée par le notaire au moment de la formalisation de la propriété.

Le maire propose au conseil de passer un acte administratif à 1€ pour régulariser cette situation.

## AR Prefecture

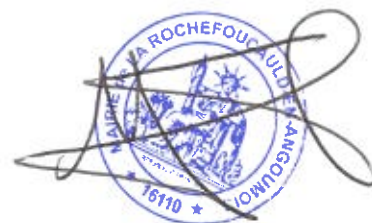
016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_10-DE  
Reçu le 27/02/2026



Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2026\_01\_11

Affiché et mis en ligne le 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°11 : Dénomination et renumérotation rue de Bellonne et rue de la Tardoire**

- **Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Vu** le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

**Considérant** la nécessité de dénommer l'ensemble de la voirie de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

**Considérant** qu'il convient de mettre en place une numérotation claire et cohérente dans la Zone Industrielle des Hauts du Bandiat

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

-**Décide** d'approuver la numérotation des parcelles situées dans la Zone Industrielle « La Brousse au Rat » conformément au tableau et au plan annexé à la présente délibération.

-**Décide** de retenir les systèmes de numérotation classique pair-impair.

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

**AR Prefecture**

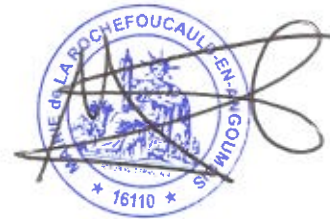
016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_11-DE  
Reçu le 27/02/2026



Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





**Annexe : dénomination des voies.**  
**Adressage La Rochefoucauld en Angoumois**  
**Modifications actées par délibération le 24/10**

**Annexe :**

Actuel	Devient
Z.I La Brousse au Rat	La voie libellée « Rue de la Belonne » sera orthographié « rue de la Bellonne »

**Annexe : Tableau d'adressage**

Voie : Rue de la Bellonne



Numéro	Parcelle(s) cadastrale(s) associée(s)
1	16281344AH0050
2	16281344AH0049
3	16281344AH0133
4	16281344AH0048
5	16281344AH0170
6	16281344AH0053
7	16281344AH0246
9	16281344AH0228



Voir : Rue de la Tardoire



Numéro	Parcelle(s) cadastrale(s) associée(s)
1	16281344AH0220
2	16281344AH0232
3	16281344AH0221
4	16281344AH0231
5	16281344AH0222
6	16281344AH0230
7	16281344AH0223
8	16281344AH0229
9	16281344AH0224
10	16281344AH0227
11	16281344AH0254
13	16281344AH0226



2026\_01\_12

Affiché et mis en ligne le... 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 26 février 2026  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations** : Néant

**Excusés** : BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°12 : Vente de parcelles 344AR56 et 344AR64- Les Faures**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

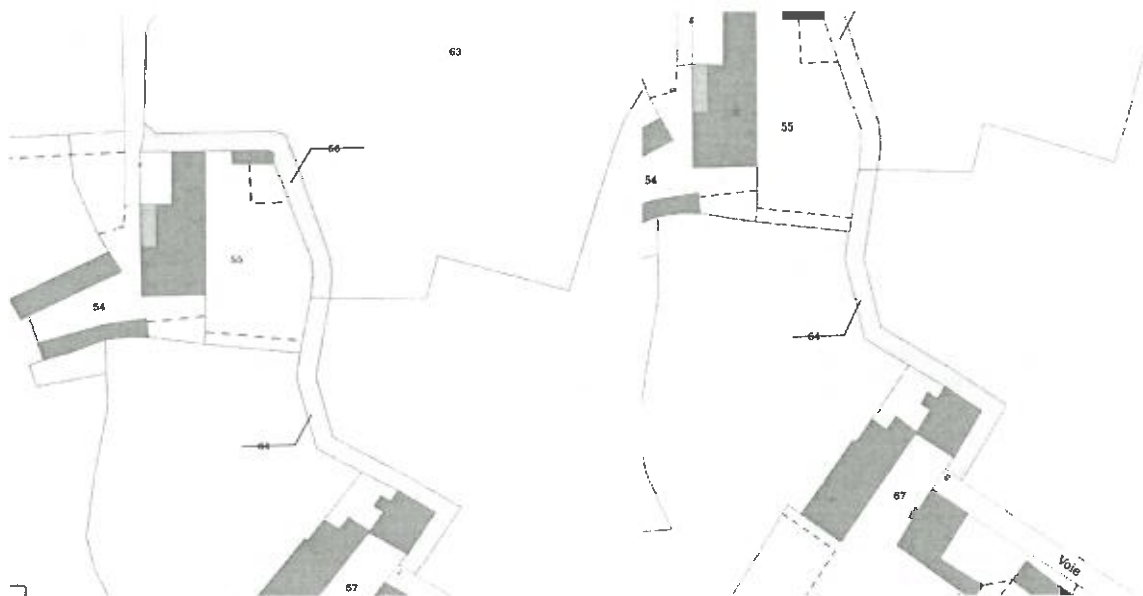
Monsieur le maire expose que 2 habitants de la commune, Monsieur Pascal Marry et M René Rouhier, proposent de racheter à la commune les parcelles actuellement identifiées comme appartenant à la commune mais qui sont à l'abandon depuis les années 50.

La parcelle 344AR56 (554m<sup>2</sup>) est voisine de la propriété de M Rouhier et la parcelle 344AR64 (625m<sup>2</sup>) voisine de celle de M Marry.

La commune propose de céder les parcelles pour 300€ et 350€ en tenant compte de l'actualisation des prix de la SAFER pour ce type de terres.

# AR Prefecture

016-200083293-20260226-DEL\_2026\_01\_12-DE  
Reçu le 27/02/2026



LI

Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



Affiché et mis en ligne le... 27/02/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 19 février 2026

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

**Procurations :** Néant

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n°13 : motion Mercosur**

**Le Conseil municipal,**

Vu les engagements de la France en matière de souveraineté alimentaire, de transition écologique et de cohésion territoriale ;

Considérant que l'agriculture et l'élevage structurent l'économie locale, l'emploi et les paysages de nos territoires ;

Considérant que l'accord UE-Mercosur prévoit des ouvertures de marché agricoles susceptibles d'affecter durablement certaines filières sensibles ;

**Constate**

1. Une distorsion de concurrence entre les producteurs européens soumis à des normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal élevées, et des importations issues de pays aux exigences non équivalentes.
2. Un impact ciblé mais significatif sur les filières d'élevage, notamment bovines, où de faibles variations de prix peuvent entraîner des pertes économiques irréversibles.
3. Des clauses de sauvegarde insuffisantes : procédures longues, seuils difficiles à établir et décisions non automatiques, rendant la protection tardive et partielle.
4. Une incohérence climatique potentielle, l'accord risquant d'encourager l'extension agricole et la déforestation, en contradiction avec les objectifs climatiques européens.
5. Un déséquilibre sectoriel : des gains industriels concentrés face à des risques supportés par l'agriculture et les territoires ruraux.

**Estime**

Que la souveraineté alimentaire est un enjeu stratégique majeur, révélé par les crises récentes ;

Que la cohérence des politiques publiques impose des clauses miroirs effectives garantissant l'équivalence des normes de production ;

Qu'un commerce international durable doit intégrer des contrôles renforcés, traçables et sanctionnables.

Car on ne peut pas nous vendre des bilans carbone quand cela permet de nous taxer, et ne pas en tenir compte quand ça arrange le bénéfice de certains...

Équité, pas protectionnisme : mêmes règles pour tous.

Impact local réel malgré des volumes globaux limités.

Sauvegardes peu protectrices dans la pratique.

Cohérence climatique et alimentaire indispensable.

Territoires ruraux non négociables comme variable d'ajustement

### **Demande**

1. La suspension de la ratification de l'accord UE-Mercosur en l'état.
2. L'intégration de clauses miroirs contraignantes, avec contrôles indépendants et sanctions automatiques.
3. La mise en place de mécanismes de sauvegarde rapides et opérationnels, déclenchables sans délai.
4. L'association des collectivités territoriales et des filières agricoles aux décisions commerciales ayant un impact local.
5. L'incohérence et l'inadéquation avec les enjeux climatiques d'importer en masse des productions de l'autre bout du monde alors qu'elles peuvent être produites localement. Un bilan carbone catastrophique !!

### **Invite**

Le Gouvernement et les parlementaires à défendre ces positions auprès des institutions européennes.

Les collectivités voisines à adopter des délibérations convergentes afin de porter une voix territoriale unie.

Fait et délibéré en séance du Conseil municipal, le 26 février 2026

Le Maire,

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 2

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 février 2026  
Le Maire : Jean Louis MARSAUD

